

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 26/04/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

1 Place Andrevetan
74800 LA ROCHE SUR FORON

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA24-7233		
Identification échantillon :	SLA2404-3612-1	Analyse demandée par :	ARS DD de HAUTE SAVOIE
Doc Adm Client :	ARS74		
UGE :	0234 - C.C. PAYS ROCHOIS - REGIE		
Nom de l'exploitant :	C.C. PAYS ROCHOIS		
Nom de l'installation :	AMANCY- RESEAU GENERAL	Type : UDI	Code : 002375
PSV :	0000002741		
Point de surveillance :	CHEF LIEU D'AMANCY		
Localisation exacte :	Robinet plonge boulangerie les mains dans le pétrin		
Département/Commune :	74 / AMANCY		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement : CP	Type de visite : D2	Type Analyse : CNP	
Prélèvement :	Prélevé le 24/04/2024 à 08h42 Réceptionné le 24/04/2024 à 14h57		
	Identifié (Origine, Point, Nature), prélevé et mesuré sur le terrain par le client LIDAL : TAVERNE ANTHONY, selon son protocole et son matériel.		
	Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de Début d'analyse 25/04/2024 14:27:05

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	0	mm/48h	Observation				
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				
Chlore total (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative				
pH sur le terrain	7.9	Unité pH	Electrochimie			6.5	9

Edité le : 26/04/2024

Identification échantillon : SLA2404-3612-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Doc Adm Client : ARS74

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	12.8	°C	Méthode à la sonde				25
Analyses physicochimiques							
Métaux							
Cuivre total	0.018	mg/l Cu	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	2		1 #
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total	0.66	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres mesurés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Aucéanne MIRAMONT
Responsable adjointe laboratoire

